

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente et unième séance – Samedi 12 décembre 2020, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat*, *MM. Simon Brandt* et *Timothée Fontolliet*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2020, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 12 décembre 2020 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 14 décembre 2020 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2020 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

**1. Exhortation.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

**2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

#### **4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2021 (PR-1415 A/B/C)<sup>1</sup>.**

*Suite du deuxième débat*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 17, Service 5007, Service social,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Allocation de rentrée scolaire, page 32, Subventions).*

**La présidente.** Nous passons à l'amendement 25 ter, déposé par le Parti libéral-radical, qui demande une diminution de 756 000 francs correspondant à la suppression de l'allocation de rentrée scolaire.

*(Ndlr: le présent amendement aurait dû porter le numéro 25 bis. Cependant, il a fait l'objet d'une correction et a dès lors été renuméroté en 25 ter.)*

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux, vous savez combien cette allocation de rentrée scolaire est une saga! Je sais que je vais prêcher dans le désert et que cet amendement du Parti libéral-radical ne sera pas voté par ce plénum. Mais, heureusement, il y a les téléspectateurs... je ne m'exprime donc pas seulement pour les élus qui siègent dans cette enceinte. Je ne détaillerai pas la question en long et en large; toutefois, je rappellerai quand même comment a été créée l'allocation de rentrée scolaire.

En 2013, la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève entre en vigueur et une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes est établie, selon laquelle les aides sociales individuelles sont de la compétence du Canton. De ce fait, M<sup>me</sup> Alder se retrouve avec 600 000 francs non dépensés dans son département et se demande bien ce qu'elle pourrait en faire. Elle décide alors, sans même consulter notre parlement, de créer cette nouvelle subvention qu'est l'allocation de rentrée scolaire en imitant la prestation octroyée en France. On rappellera que la France n'est bien évidemment pas dans la même situation que Genève puisque, là-bas, les parents ont un matériel scolaire important à acheter pour leurs enfants – ce qui n'est pas le cas à Genève, où les écoliers reçoivent

---

<sup>1</sup> Rapports, 3850.

tout jusqu'à la gomme et la machine à calculer. Le seul élément que les enfants doivent amener à l'école, chez nous, c'est leur culotte, leurs habits, une paire de pantoufles et leur cartable.

On se souviendra aussi que M<sup>me</sup> Alder, avec des arguties spécieuses, s'est permis de contourner la loi en quelque sorte, puisque les aides individuelles n'étaient pas de la compétence des communes, mais du Canton. Pour faire passer son allocation de rentrée scolaire, elle a prétendu que ce n'était pas vraiment une aide sociale individuelle, mais une aide exceptionnelle et ponctuelle que pouvaient accorder les communes à leurs habitants. Or une aide ponctuelle qui revient chaque année reste-t-elle ponctuelle?

A présent, on voit que M<sup>me</sup> Kitsos non seulement poursuit la démarche de M<sup>me</sup> Alder, mais veut l'élargir aux enfants qui n'ont pas de papiers en règle et dont les familles sont sans statut légal. Alors là, on frise vraiment l'acte illicite! En effet, si on lit la loi fédérale sur les allocations familiales et les aides financières allouées aux organisations familiales, on constate que les allocations familiales s'élèvent à environ 200 francs et sont assorties de conditions précises: pour les recevoir, il faut être salarié et avoir un numéro d'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

A Genève, comme je l'ai déjà dit, l'aide individuelle est de la compétence du Canton. Mais c'est la Constitution fédérale qui fixe le droit aux allocations familiales (loi sur les allocations fédérales, LAFam). Or, pour avoir droit à cette allocation, une personne doit obligatoirement être assurée à l'AVS (art.13). Ce qui implique pour le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle qu'une personne en situation illégale ne peut pas toucher d'allocations familiales. Cela étant, les mesures prévues par la Confédération ne sont pas exhaustives, c'est-à-dire que les Cantons peuvent donner plus s'ils le veulent, de par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle. Néanmoins, pour recevoir de l'aide sociale, la personne doit être en situation régulière. Selon l'article 17 de cette loi qui précise les compétences des Cantons, une personne étrangère sans autorisation de séjour peut être mise au bénéfice d'une aide financière exceptionnelle aux conditions suivantes: s'annoncer à l'Office cantonal de la population et des migrations et obtenir de l'Office une attestation l'autorisant à séjourner pendant le temps nécessaire à l'examen de sa demande.

Voilà ce que dit cette loi. S'applique-t-elle aux communes? Les communes peuvent-elles donner des aides individuelles? Oui – mais à Genève, comme je l'ai dit au début de mon intervention, selon la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT), l'aide individuelle est de la compétence cantonale et non pas communale. Une commune peut-elle contourner le carcan légal placé par le Canton et la Confédération? Non. Si le Canton peut donner plus que ne le prévoit le cadre fédéral, il doit se soumettre à la LRT, article 2, de même que les communes, article 2, alinéa 2.

Dans des cas tout à fait exceptionnels prévus par la LRT, la commune peut octroyer des aides; cette possibilité vise à éviter que des personnes domiciliées dans une commune ne tombent dans une énorme précarité. On considère que, pour des raisons de politique de proximité, les communes peuvent donner des aides ponctuelles exceptionnelles. Néanmoins, une aide ponctuelle exceptionnelle ne peut pas être une subvention ou une allocation qui revient chaque année! Une commune peut-elle verser des compensations complémentaires? Oui, c'est d'ailleurs ce que fait la Ville en versant à ses communiens dans la précarité des prestations sociales complémentaires aux prestations analogues versées par le Canton.

Néanmoins, les personnes bénéficiaires doivent résider dans la commune. Si une personne est en situation illégale et qu'elle ne réside pas à Genève, elle ne peut pas recevoir d'allocations; ce serait une violation du fédéralisme. Toutefois, dans toutes les lois, il y a des alinéas qui prévoient des exceptions et il y en a donc quelques-unes: un demandeur d'asile, un étudiant, une personne placée dans une institution ou une personne qui est admise de façon provisoire comme requérant d'asile. Mais, là aussi, cette personne doit s'être annoncée à l'Office cantonal de la population et des migrations.

Si l'on consulte le site de la Ville de Genève pour voir si l'élargissement de l'allocation de rentrée scolaire selon l'objectif voulu par M<sup>me</sup> Kitsos est réglementaire, on constate que cela ne correspond pas aux règles annoncées concernant cette allocation. En effet, le site de la Ville stipule que l'allocation de rentrée scolaire s'adresse aux parents domiciliés et résidents en ville de Genève, suisses ou détenteurs d'un permis B, C, F ou L avec date de validité non échue – ce détail est bien précisé – bénéficiant personnellement du subside cantonal d'assurance-maladie et ne percevant pas d'autres aides financières régulières de la Ville de Genève. Il est précisé aussi que les enfants doivent également être domiciliés et résidents en ville de Genève, bénéficier d'un titre de séjour avec date de validité non échue, fréquenter l'école obligatoire entre le degré 1 (primaire) et le degré 11 (cycle d'orientation) et bénéficier personnellement du subside cantonal d'assurance-maladie.

Pour pouvoir élargir cette allocation de rentrée scolaire, qui est déjà problématique au niveau de la répartition des tâches entre le Canton et les communes, M<sup>me</sup> Kitsos annonce que son budget doit être revu à la hausse afin de couvrir les besoins sans distinction de statut en ce qui concerne les enfants n'ayant pas de papiers en règle, et que cela concerne 600 familles supplémentaires. Telle est la raison pour laquelle elle prévoit un supplément de 190 000 francs. Mais comme ces personnes n'ont pas de statut ni de domicile – ce sont des sans-abri – par une sorte de tour de passe-passe elle décide de verser cette somme sous forme de subvention au Centre de contact Suisses-immigrés.

On a donc là un double tour de passe-passe. C'est tout à fait irrecevable! C'est un détournement d'une prestation et – plus grave encore – c'est une mauvaise

gestion des avoirs publics. Il est facile de se montrer généreux avec l'argent public! Mais je ne suis pas sûre que les citoyens qui paient leurs impôts apprécieront tellement cette sorte de subterfuge ou de tour de passe-passe qu'on est en train de faire avec des fonds alloués comme ça. Si on les donne au Centre de contact Suisses-immigrés, on ne sait même pas qui en bénéficiera. Je me demande si les citoyens de Genève apprécieront cette action qui frise l'illégalité.

Au Parti libéral-radical, nous espérons que vous allez enfin comprendre, Mesdames et Messieurs, que cette allocation de rentrée scolaire qui représente un montant de 756 000 francs pourrait servir à des aides sociales urgentes qu'il faudra distribuer aux habitants de Genève, dont certains ont payé des impôts durant des années et des années et qui risquent aujourd'hui de faire faillite et de se retrouver dans des situations difficiles. Ceux-là ne vont peut-être guère apprécier cette manière de vouloir donner l'argent public à des personnes dans l'illégalité, en montrant ainsi que les autorités ne respectent même pas le cadre juridique fédéral et cantonal.

**M. Arnaud Moreillon (S).** Il va falloir qu'on décortique plusieurs des informations que nous a présentées ma préopinante. D'abord, la Ville est tout à fait en droit de compléter les aides ou les subsides cantonaux. Le Tribunal fédéral l'a confirmé, car cela avait été attaqué par la droite. La Ville le fait pour le Service des prestations complémentaires, elle peut le faire pour le subsidé d'assurance-maladie. Ma préopinante M<sup>me</sup> Rouillet a pris la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle comme cadre de référence, or la Ville utilise le subsidé cantonal d'assurance-maladie comme base pour décider de l'octroi d'une prestation qui vient compléter les ressources familiales. Ce dispositif ne dépend pas de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, mais de la loi sur le subsidé de l'assurance-maladie.

Lors des négociations qui ont eu lieu autour de la votation de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), l'un des éléments qui a convaincu une partie de la population de voter oui était l'augmentation de l'aide pour le paiement de l'assurance-maladie, qui grève – de manière scandaleuse, d'ailleurs – le budget des familles. Sur cette base, un communiqué du Conseil d'Etat a annoncé que 120 000 Genevois ont bénéficié de ces subsides en 2020, ce qui représente une augmentation massive; 120 000 personnes, cela correspond à peu près à un quart de la population du canton et à la moitié de celle de la ville. Si la Ville souhaite soutenir les familles actuellement bénéficiaires des subsides d'assurance-maladie parce qu'elles ne sont pas assez fortunées pour payer leurs primes, c'est son droit. Voilà un premier argument.

Je passe au deuxième argument: l'absence de base légale pour refuser l'octroi d'un soutien de la Ville destiné à la scolarisation d'un enfant. Sur ce

point, plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, il y a dans cette enceinte un monsieur que je souhaite saluer – il n'est pas de mon camp, il appartient au Mouvement citoyens genevois: il s'agit de M. Luc Barthassat. En tant que conseiller national, M. Luc Barthassat a lutté pour faire reconnaître le droit des jeunes sans statut légal de faire un apprentissage en Suisse sans avoir de permis de séjour – ce qu'il a obtenu du Conseil national. Il est donc tout à fait possible, pour une personne sans statut légal, de signer un contrat selon le droit du travail et le Code des obligations. Cela veut dire que notre législateur fédéral est parfaitement capable de reconnaître des exceptions, lorsque la dignité humaine l'exige.

De quoi parle-t-on ici? L'année dernière, 2338 familles ont touché l'allocation de rentrée scolaire dans le canton de Genève. Ce chiffre va évidemment augmenter, puisque le nombre de personnes qui bénéficient du subside d'assurance-maladie a augmenté. Par conséquent, il est logique que le département de M<sup>me</sup> Kitsos prévoie une augmentation des fonds nécessaires pour la rentrée scolaire.

*Une voix.* Non!

*M. Arnaud Moreillon.* Si! Ensuite, examinons les besoins auxquels nous devons faire face. L'indice de Gini mesure l'inégalité sur un territoire donné. Pour résumer, le zéro correspondrait à l'égalité parfaite, c'est-à-dire à une situation où chacun, au sein de la population, aurait exactement la même fortune. Le 1 correspondrait à l'inégalité absolue, soit à une situation où une personne posséderait tout et où tous les autres membres de la société n'auraient rien. L'indice de Gini pour Genève est aujourd'hui à 0,92, ce qui traduit une situation profondément inégalitaire. L'indice de Gini pour Uri, qui est le canton le plus égalitaire de Suisse, est à 0,72.

Il y a donc de véritables besoins et une immense précarité à Genève, où les familles éprouvent de grandes difficultés pour faire face aux dépenses quotidiennes. L'allocation de rentrée scolaire est un appui absolument nécessaire pour compenser un tout petit peu – car elle ne résout pas tout – les inégalités de richesse entre les enfants devant la scolarité. C'est de cela qu'il s'agit et pas d'autre chose. Il ne s'agit pas de donner un truc qui n'aurait pas de sens! On parle ici de ressources financières données à des familles qui ont peu de revenus, afin qu'elles puissent payer du matériel scolaire pour leurs enfants.

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet (PLR).* Ils l'ont, le matériel scolaire!

*M. Arnaud Moreillon.* Je ne vous ai pas interrompue, Madame Roulet!

**La présidente.** S'il vous plaît, arrêtez de vous invectiver comme ça!

*M. Arnaud Moreillon.* Madame la présidente, pouvez-vous demander à M<sup>me</sup> Rouillet de retenir ses...

**La présidente.** Madame Rouillet, il vous suffit de redemander la parole. Arrêtez de hurler! Allez-y, Monsieur Moreillon.

*M. Arnaud Moreillon.* Un enfant en âge primaire reçoit 130 francs par an et un enfant qui fréquente le cycle d'orientation 180 francs par an. Cette aide est donnée une fois par an, ce qui correspond bien à un rythme ponctuel. De plus, elle est liée à la scolarité de l'enfant: s'il n'est plus scolarisé ou s'il doit quitter le territoire, par exemple, il ne touche plus cet argent. Il s'agit donc bien d'un dispositif vraiment ponctuel.

J'en viens maintenant à la problématique du statut légal des enfants. Le Parti libéral-radical, en disant qu'un enfant sans statut légal ne devrait pas bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, fait porter à l'enfant la responsabilité du choix migratoire de ses parents, en quelque sorte. En effet, cela signifie que ce serait à l'enfant d'assumer le fait qu'il ne touche pas cette allocation de rentrée scolaire, indépendamment de sa situation familiale. Cela me paraît – et cela paraît de même au Parti socialiste – totalement inique! L'enfant suit ses parents et n'est pas responsable de leur projet migratoire.

Au final, de quoi est responsable la Ville? Elle est responsable de la scolarité de ces enfants et des conditions dans lesquelles elle s'exerce, notamment en fournissant les bâtiments scolaires. Elle est responsable, ou plutôt elle se sent responsable, elle choisit d'assumer la responsabilité de soutenir en partie les familles les moins fortunées de notre cité – et elle a raison de le faire. Il faut absolument soutenir cette politique. J'invite donc le Conseil municipal à refuser avec vigueur cet amendement du Parti libéral-radical. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Julie Frossard** (EàG). Ensemble à gauche s'insurge contre l'amendement scandaleux et indigne du Parti libéral-radical qui prévoit de diminuer, voire de supprimer l'allocation de rentrée scolaire. Il paraît important de rappeler que cette prestation ponctuelle constitue une aide financière incontournable dans le budget des familles qui, à Genève, en ont besoin pour pouvoir faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire de leurs enfants. En 2019, plus de 2400 familles – soit environ 4000 enfants – ont bénéficié de cette allocation de rentrée scolaire. De même que l'accès à l'éducation et à l'école est un droit constitutif des droits

de l'enfant, les enfants ont le droit de disposer de conditions de scolarisation satisfaisantes. Cela inclut le matériel scolaire nécessaire, et ce, quelle que soit la situation économique de leur famille.

Par conséquent, il est inacceptable de considérer cette aide financière ponctuelle comme un objet de négociation, d'autant plus que nous subissons actuellement une crise sanitaire, sociale et économique qui précipite inévitablement davantage de familles dans des situations économiques précaires. Enfin, alors que l'allocation de rentrée scolaire constitue un élément très important de notre politique de soutien aux familles, elle est encore injustement conditionnée à la détention d'un permis de séjour valable. C'est l'occasion ici de dire qu'Ensemble à gauche défend sans concession l'accès de tous les enfants et de leurs familles à cette prestation financière et que celle-ci ne doit pas être corrélée à leur statut de séjour en Suisse. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). En 2014, le Parti démocrate-chrétien s'était montré critique à l'égard de M<sup>me</sup> la magistrate Alder qui, après avoir trouvé des sous au fond d'un tiroir – cela a été rappelé –, avait instauré l'allocation de rentrée scolaire. Nous aurions préféré, et nous l'avions fait savoir, que cette somme soit économisée pour des temps difficiles. Nous ne pensions pas, en disant cela, qu'une crise grave arriverait si vite! Plus tard, nous avons souligné et salué la sagesse de M<sup>me</sup> Alder qui, au lieu de s'opposer de façon intransigeante à la volonté de la majorité du Conseil municipal d'attribuer cette somme sous forme de carte électronique de paiement en partenariat avec des commerces locaux, avait accédé à cette demande et tout mis en œuvre pour sa concrétisation.

Aujourd'hui, alors qu'une grande partie de la population est touchée économiquement par les effets de la pandémie de Covid-19 et que cette crise touche plus durement encore les familles les plus précarisées – cela aussi a été dit –, nous refuserons cet amendement, estimant que l'allocation de rentrée scolaire est un coup de pouce plus nécessaire que jamais. Nous refuserons donc de la supprimer. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Je serai très brève, Mesdames et Messieurs. Je voulais seulement vous dire que je pense que les téléspectateurs auront bien compris – comme le Parti libéral-radical – que les socialistes, les Verts, le Parti démocrate-chrétien et Ensemble à gauche souhaitent donner des allocations et de l'argent à tout le monde, y compris aux personnes dans l'illégalité.

J'aimerais souligner un dernier point, car cela n'a pas l'air d'entrer dans la tête de beaucoup de gens, à gauche: les fournitures scolaires sont gratuites à Genève, grâce à la générosité du Canton – c'est-à-dire à l'argent des contribuables. Il

aurait été facile de donner un cartable à des enfants qui n'en avaient pas les moyens, c'est quelque chose que j'avais suggéré à M<sup>me</sup> Alder. Les directeurs des établissements scolaires pourraient récupérer les cartables parfois à peine utilisés par les enfants, voire acheter un lot de cartables supplémentaires, si nécessaire, et organiser dans la salle communale de Plainpalais une immense foire aux cartables où les enfants – ceux qui sont dans la nécessité – pourraient aller gratuitement se servir d'un cartable. Mais dire que la rentrée scolaire implique des frais pour les familles, c'est mensonger.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Tout d'abord, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les prestations complémentaires sont fondamentales, puisqu'elles permettent d'améliorer la justice sociale. C'est un premier point. Madame Roulet, vous n'êtes peut-être pas d'accord avec M. Guy-Olivier Segond mais, comme je l'ai déjà signalé, c'est lui qui a introduit ces mesures. (*Applaudissements.*) Je suis bien triste de voir la vision du Parti libéral-radical se rétrécir! Ensuite, une deuxième personne a joué un rôle fondamental dans ce domaine: M. Föllmi, du Parti démocrate-chrétien. C'est lui qui a accompagné un enfant sans statut légal à son école. J'aimerais aussi lui rendre hommage ce soir. (*Applaudissements.*)

Les enfants ne doivent pas porter le «bagage» de leurs parents, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas porter le projet migratoire de leurs parents. Il existe une Convention internationale des droits de l'enfant; ces droits sont fondamentaux et supérieurs, que ce soit au niveau du droit fédéral ou cantonal, ou encore au niveau de nos règlements municipaux, j'aimerais le rappeler.

J'aimerais dire aussi qu'il y a une très forte hypocrisie autour de cette problématique – ce terme avait même été employé par Pierre Maudet dans le cadre de l'opération Papyrus. Qu'est-ce qu'on entend ici par hypocrisie? C'est qu'on a, à Genève, un système à deux vitesses: d'un côté, il s'agit de personnes privées de statut légal; d'un autre côté, ces mêmes personnes travaillent et participent à la prospérité de Genève, leurs enfants sont scolarisés et même parfois nés à Genève. En effet, la plupart des personnes sans statut légal sont là depuis dix ou douze ans. Grâce à l'opération Papyrus, environ 3000 personnes sont en voie de régularisation. Ces enfants-là doivent-ils être traités différemment des autres? La Suisse a quand même ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, que je sache! Nous devons donc l'appliquer.

Aujourd'hui, en Ville de Genève, nous nous basons sur le subside cantonal d'assurance-maladie pour fixer l'octroi de l'allocation de rentrée scolaire. Cela signifie que les personnes qui bénéficient personnellement du subside cantonal d'assurance-maladie peuvent recevoir cette allocation de rentrée scolaire. Eh bien, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers

municipaux, sachez que les enfants sans statut légal reçoivent aussi un subside d'assurance-maladie. Nous nous alignons donc exactement sur les pratiques de l'Etat.

Nous allons travailler avec le Centre de contact Suisses-immigrés, qui fait un travail vraiment formidable sur ces thématiques. C'est d'ailleurs cette association qui inscrit les fratries à l'école primaire et au cycle d'orientation. Grâce à ce partenariat, nous pourrons enfin donner l'allocation de rentrée scolaire sans discrimination, sans distinction ni de statut ni d'origine. Il me semble qu'il y va de la dignité des personnes concernées, mais aussi de la dignité de Genève. Merci! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Moi, il me semblait qu'à Genève l'école publique était gratuite. Cela veut dire que les écoliers reçoivent cahiers, crayons, livres, gommes... De mémoire, lorsque mes enfants étaient scolarisés à l'école publique, les parents devaient leur fournir des basanes pour la gymnastique, une tenue adéquate et, éventuellement, un maillot de bain – vu qu'on avait la chance d'habiter un village où il y avait une piscine dans l'école. Ces détails mis à part, il n'est pas nécessaire de donner une allocation de rentrée scolaire copiée sur celle de la France, étant donné qu'en France les parents doivent acheter les livres, les cahiers et tout le petit matériel nécessaire.

Chez nous, il n'y a même pas de base légale pour octroyer cette allocation! Je me demande bien comment la conseillère administrative M<sup>me</sup> Esther Alder s'est permis de distribuer cet argent sans base légale, sans qu'on ne l'y ait autorisée. Elle a tout simplement décrété qu'elle allait donner ça!

Au cycle d'orientation aussi, si je me souviens bien, tout est gratuit – ça l'était de mon temps, en tout cas. La seule chose qu'on avait à payer, à part les vêtements qu'on portait sur soi, c'était éventuellement son quatre-heures ou son dix-heures. Alors, à quoi sert donc cet argent? Il n'y a pas de lien entre cette allocation et la scolarité. La seule explication, c'est qu'on veut distribuer de l'argent à ceux dont on considère qu'ils n'en ont pas assez, alors qu'il existe déjà des allocations familiales pour cela. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'elles s'élèvent à 400 francs par enfant jusqu'à 10 ans et 600 francs au-delà. Vous trouvez ces informations dans les normes d'insaisissabilité de l'Office des poursuites, qui sont mises à jour chaque année par la Cour de justice.

Il n'y a pas de véritable raison de distribuer cette allocation de rentrée scolaire, si ce n'est qu'on veut adopter le système de l'arrosoir, c'est-à-dire donner sans se demander si c'est nécessaire ou pas, simplement parce qu'on juge que les gens sont dans la précarité. Quant à moi, il ne me paraît vraiment pas correct de procéder de cette façon et je ne soutiendrai pas l'allocation de rentrée scolaire.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Ecoutez, chers collègues, normalement, ce ne serait pas à moi de rétablir la vérité face à une contrevérité qui vient d'être décrétée par la magistrature, à savoir que ce n'est pas Guy-Olivier Segond qui a soutenu les enfants sans statut légal en les amenant à l'école, mais Dominique Föllmi. J'attendais du Parti démocrate-chrétien qu'il rectifie cette grave erreur concernant l'histoire de notre canton. Oui, c'est Dominique Föllmi qui a été l'auteur de cet acte majeur resté célèbre dans les annales: il s'est levé un jour et il a pris par la main un enfant sans statut légal en affirmant qu'il devait aller à l'école. Ce n'est point Guy-Olivier Segond qui l'a fait, il se retournerait dans sa tombe s'il entendait ça – lui qui a fait tant de bien, autant pour notre municipalité que pour le Canton! Il s'est illustré par d'autres hauts faits, en particulier la valorisation des soins à domicile et une réforme hospitalière. Il a aussi eu l'idée d'ouvrir les parcs aux jeux d'enfants; ces parcs qui ressemblaient à des musées, il a estimé qu'ils devaient devenir vivants. Bref, la liste est immensément longue de tout ce que Guy-Olivier Segond a fait pour Genève. Alors, de grâce, ne mélangeons pas tout!

Pour nous, en effet, il s'agit de ne pas tout mélanger, y compris en ce qui concerne cette allocation *alla francese* – à la française – que vous défendez maintenant, Mesdames et Messieurs. Depuis quand est-ce que nous nous calquons, en tant que Genevois, Genevoises et Suisses, sur la politique française? Actuellement, si on suit la politique de nos voisins – que nous respectons par ailleurs –, on se rend compte chaque jour qu'en fait il y a échec sur échec. Alors restons nous-mêmes, restons helvètes, restons suisses, restons genevois et surtout restons fidèles au soutien des nôtres.

Je suis choquée que l'on puisse tout simplement donner de l'argent de poche comme ça, à tout va, à des enfants dont on ne sait pas trop d'où ils viennent ni où ils vont. Certes, nous ne devons pas les laisser au bord de la route, mais il y a une différence entre les entourer, les connaître, les accompagner, et leur donner de l'argent de poche pour la rentrée scolaire alors même qu'ici, chez nous, tout est déjà offert. A nos yeux, cela va vraiment trop loin.

En ces temps particulièrement difficiles, le Parti libéral-radical s'inscrit avec détermination en faveur d'un soutien aux personnes locales. Nous vous remercions de bien vouloir être avec nous pour soutenir les résidents genevois, les personnes qui suivent nos lois, qui s'adaptent à notre manière d'être, qui acceptent de s'annoncer et de le dire – il n'y a pas de crainte à le dire! C'est auprès de celles-ci et de ceux-ci que nous voulons être. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem** (Ve). J'ai entendu beaucoup de choses qui font mal aux oreilles, ce soir, je dois le dire! Je me permets donc d'y répondre. Premièrement, j'aimerais corriger les montants énoncés tout à l'heure. Ce n'est pas 400 et 600 francs que reçoivent les familles, respectivement, mais 130 et 180 francs.

Ensuite, pour répondre à M<sup>me</sup> Kraft-Babel, les personnes qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire sont résidentes et elles respectent la loi. Pour répondre à M<sup>me</sup> Magnin, le temps où tout était gratuit est révolu. Je suis mère de deux enfants, l'un au cycle d'orientation et l'autre à l'école primaire publique. Eh bien, je peux vous dire qu'il faut quand même leur acheter pas mal de fournitures et d'affaires pour l'école. Enfin – je réponds ici à M<sup>me</sup> Rouillet – j'aimerais dire qu'au-delà du statut légal des personnes, il y a l'humanité, la solidarité et la cohésion sociale. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cet amendement, mais il faut quand même dire que cette allocation de rentrée scolaire a, dès le départ, posé un certain nombre de problèmes – et elle en posera encore plus si on octroie une subvention au Centre de contact Suisses-immigrés pour pouvoir la donner aux sans-papiers. Il est vrai que ce n'est ni correct ni juste, dans un sens, car en agissant ainsi on ne respecte pas les lois en vigueur. Nous comptons sur le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour faire en sorte que tout soit fait selon les règles, avec des contrôles et dans le respect des lois fédérales et cantonales. Nous espérons que ce sera le cas, et nous le vérifierons. Mais évidemment, on comprend bien que ça touche des familles et des enfants. Contrairement à ce que certains peuvent penser, le Mouvement citoyens genevois a du cœur et il comprend ces situations – mais on veut que ça se fasse dans la légalité, j'insiste sur ce point. J'ai dit!

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Eh bien, on dirait que tout le monde ne connaît pas les chiffres, ce soir dans cette salle! Les allocations familiales dont voulait parler M<sup>me</sup> Danièle Magnin sont de 300 francs pour les enfants de 0 à 18 ans, de 400 francs pour les jeunes de 18 à 25 ans – pour autant qu'ils fassent une formation – et de 400 francs à partir du troisième ou du quatrième enfant. Quant à l'allocation de rentrée scolaire, sauf erreur de ma part, elle est de 130 francs pour les enfants en primaire et de 180 francs pour ceux qui fréquentent le cycle d'orientation.

Ce que nous ne trouvons pas tout à fait normal avec cette allocation de rentrée scolaire, au Parti libéral-radical, c'est qu'en voulant changer le règlement pour l'octroyer aux enfants sans statut légal – même si nous sommes tout à fait conscients que leur statut ne dépend pas d'eux – on accepte implicitement des personnes en situation illégale. Même si elles n'en sont pas entièrement coupables – un enfant n'est pas coupable de ce que fait ses parents – nous les acceptons alors qu'elles arrivent ici dans l'illégalité. Ce sont malheureusement souvent des personnes qui se font exploiter à cause du fait qu'elles n'ont pas de statut légal. Par conséquent, les accepter, c'est en quelque sorte admettre une certaine

forme d'esclavagisme – je dis bien «une certaine forme» – car ses victimes sont des personnes faibles. Nous nous sentons donc mal à l'aise à l'idée de soutenir une allocation destinée à des gens qui n'ont pas de statut légal, car on les met en danger en acceptant ce genre de chose. Voilà pourquoi nous avons déposé cet amendement; nous ne pouvons pas soutenir cette manière de procéder.

**M. François Bärtschi** (MCG). Comme l'a bien dit Daniel Sormanni, il est certain que le Mouvement citoyens genevois veut à tout prix avoir une politique sociale et pense qu'il faut aider les enfants. Il est vrai qu'on ne peut pas se montrer pingres à ce niveau-là. En revanche, pour nous, la légalité n'est pas facultative. Ce n'est pas une option, c'est une obligation! Malheureusement, nous assistons à une dérive générale de nos institutions, à Genève, et cela, depuis plusieurs décennies. On va vers l'illégalité! Que ce soit bien clair: le soutien du Mouvement citoyens genevois à cette allocation de rentrée scolaire n'est pas un blanc-seing à l'illégalité. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter! Nous y veillerons avec grande attention et en aucune manière nous ne tolérerons une telle chose. Nous ferons l'impossible pour dénoncer toutes les politiques et toutes les démarches illégales, parce que cela a beaucoup trop duré en Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Au Parti démocrate-chrétien, nous sommes assez étonnés par cet amendement. En effet, on nous a dit tout à l'heure qu'il fallait donner plus aux Colis du cœur, à Partage, à l'Association des familles monoparentales... Je pose donc la question au Parti libéral-radical: souhaitez-vous que ces associations trient leurs bénéficiaires en fonction de leur statut de séjour? Il y a là une contradiction incroyable et vraiment incompréhensible! (*Applaudissements.*) Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien ne soutiendra évidemment pas cet amendement qui, de plus, est absolument hypocrite par rapport à tous les amendements déposés avant. On voit bien qu'au Parti libéral-radical vous n'aviez aucune intention de faire passer les amendements précédents et que c'était juste pour montrer que vous êtes sensibles au social, ce qui est absolument faux – on en a la preuve maintenant! (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Burri** (PLR). Ecoutez, Mesdames et Messieurs, je ne peux pas m'empêcher de corriger les propos de la représentante du Parti démocrate-chrétien, qui a été chaudement applaudie par les socialistes, les Verts et «au fond à gauche» pour ses propos concernant le Parti libéral-radical. Je rappelle juste au Parti démocrate-chrétien qu'il a, quant à lui, refusé toutes les aides sociales que nous proposons il y a quelques minutes. Alors venir maintenant nous faire la leçon là-dessus, c'est tout de même un peu facile!

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Après toutes ces prises de parole, je voulais dire à la conseillère municipale M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel – vous lui transmettez, Madame la présidente – que je ne sais pas ce qui s’est passé, mais que je n’ai en tout cas pas du tout tenu les propos qu’elle me prête. Je n’ai jamais dit que M. Guy-Olivier Segond était allé dans une école avec un enfant sans statut légal, j’ai bien signalé que c’était M. Föllmi qui avait fait cela! Vous pourrez réécouter demain l’enregistrement de cette séance plénière pour vous en assurer, si vous voulez, Madame la conseillère municipale. Je voulais clarifier cela à un moment donné, car je commence à trouver pénible qu’on me prête toujours des propos qui ne sont pas les miens.

On parle ici de l’école, mais la conseillère municipale Alia Chaker Mangeat a très justement évoqué le débat sur l’aide aux Colis du cœur et à d’autres associations. Sachez, Mesdames et Messieurs, que certains enfants qui arrivent à l’école le lundi matin mangent parfois deux à trois plats supplémentaires à midi, parce qu’ils n’ont pas mangé à leur faim pendant le week-end. Et c’était déjà le cas avant le Covid-19! Je me réfère notamment à l’étude du professeur Bonvin sur la population genevoise précarisée, mais également à celle du D<sup>r</sup> Yves Jackson et des Hôpitaux universitaires de Genève, selon laquelle 11% des familles doivent limiter leur nourriture. Avec le Covid-19, cette proportion atteint maintenant 30%. Cela montre bien qu’énormément d’enfants ne mangent pas à leur faim aujourd’hui en ville de Genève.

Quand on parle des conditions d’apprentissage, cela recouvre bien sûr le matériel scolaire, comme on l’a déjà dit, mais il faut tenir compte aussi de toutes ces conditions d’existence qui permettent de se trouver dans de bonnes conditions d’apprentissage. Je pense que répondre à ces besoins, qui sont des besoins vitaux, fait vraiment partie de notre devoir. Voilà ce que je voulais dire encore. Et puis, j’avoue qu’après les propos que j’ai entendus venant du Parti libéral-radical, ce soir, il va falloir que je trouve un moyen de me réconcilier avec l’humanité, parce que j’ai vraiment trouvé que c’étaient des propos très, très lourds! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Bon. Vraiment, vous ne voulez pas qu’on aille de l’avant? Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole... brièvement!

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réagis à ce que je viens d’entendre. En matière d’humanité, pour employer une expression utilisée par d’autres avant moi, personne ici ne peut dire qu’il a le monopole du cœur. Il faut se rappeler le contexte évoqué tout à l’heure: M. Dominique Föllmi, démocrate-chrétien, conseiller d’Etat responsable

de l'instruction publique, a amené un enfant sans statut légal à l'école. Mais il faut savoir aussi ce qu'il a voté au Conseil d'Etat. (*Remarque.*) Et là, vous n'y étiez pas, Mesdames et Messieurs – vous non plus, Monsieur de Kalbermatten! Vous ne le savez pas, vous êtes trop jeune! Le Conseil d'Etat a voté sur cette problématique, à l'époque – c'était au temps des socialistes André Chavanne et Willy Donzé, vous voyez que ça date! Or M. Föllmi a voté pour l'expulsion! Ça, vous ne le saviez pas, mais maintenant vous le savez! Alors, ne venez pas nous donner des leçons d'humanité et de cœur, parce que cela n'a probablement rien à voir avec les étiquettes politiques – c'est une question de comportement personnel. J'ai dit!

*Mis aux voix, l'amendement 25 ter est refusé par 52 non contre 20 oui (1 abstention).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert*

*(Société coopérative Armée du salut Œuvre sociale-Accueil de nuit, Hébergement d'urgence, Association Centre de contact Suisses-immigrés, page 31, Subventions)*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 17, Service 5007, Service social,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert*

*(Actions sociales exclusion (Square Hugo), page 32, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 26, déposé par l'Union démocratique du centre, porte sur quatre subventions qui ont été augmentées entre le projet de budget 2021 déposé initialement par le Conseil administratif et sa version amendée. Cet amendement demande en fait l'annulation non pas des subventions elles-mêmes, mais de leur augmentation, c'est-à-dire la compensation des montants équivalents prélevés sur le Fonds Zell.

Premièrement, il demande la suppression de l'augmentation de 300 000 francs de la subvention pour la Société coopérative Armée du Salut Œuvre sociale-Accueil de nuit.

Deuxièmement, il demande la suppression de l'augmentation de 250 000 francs de la subvention pour l'hébergement d'urgence.

Troisièmement, il demande la suppression de l'augmentation de 190 000 francs de la subvention pour l'Association Centre de contact Suisses-immigrés.

Quatrièmement, il demande la suppression de l'augmentation de 220 000 francs de la subvention pour le Square Hugo.

Au total, ce quadruple amendement de l'Union démocratique du centre demande donc une diminution de 960 000 francs, montant correspondant au prélèvement équivalent fait sur le Fonds Zell.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reviens maintenant sur la problématique du Fonds Zell. Contrairement à ce qui vient de se passer dans le débat précédent, je m'en tiendrai aux faits. Comme vous le savez désormais, dans son projet de budget 2021 présenté à la commission des finances le 10 novembre 2020 le Conseil administratif fait un usage illicite du Fonds Zell.

M<sup>me</sup> Emma Louise Zell est une dame qui a fui l'Allemagne nazie pour venir se réfugier en Suisse. Elle est décédée à Genève le 23 août 1993. Par testament, elle a institué la Ville de Genève unique héritière de sa fortune, qui constitue précisément le Fonds Zell. Cette fortune n'appartient pas en propre à la Ville de Genève, mais constitue un fonds tiers, techniquement parlant, qui ne peut être utilisé que selon les conditions fixées par M<sup>me</sup> Emma Louise Zell. Ainsi, selon les dernières volontés de la testatrice, le Fonds Zell doit permettre de financer des prestations d'aide financière et des projets d'action sociale destinés aux personnes et aux groupes de personnes ayant atteint l'âge d'obtention d'une rente de vieillesse, en situation de précarité sociale ou économique. L'article 4 du règlement d'utilisation du Fonds Zell rappelle précisément ses dernières volontés.

Le premier projet de budget renvoyé à la commission des finances en septembre 2020 ne faisait pas état de ce prélèvement dans le Fonds Zell. En revanche, le second projet amendé, celui du mois de novembre 2020, comprend ce nouveau prélèvement pour un montant de 960 000 francs. Vous l'avez compris, ce prélèvement a servi à couvrir plusieurs nouvelles dépenses de la magistrate Christina Kitsos en lien avec la crise sanitaire, des prestations qui ne correspondent pas – même de loin – au but du Fonds Zell, à savoir l'aide aux personnes âgées en situation de précarité sociale ou économique.

Pour donner un semblant de conformité à l'opération, le Conseil administratif a procédé en deux temps: le Fonds Zell a remplacé la Ville de Genève pour le financement de la Nouvelle Roseraie et de la Fondation Trajets, deux prestations

en faveur des aînés que la Ville de Genève assumait depuis de nombreuses années. Le montant de 960 000 francs ainsi économisé a été réalloué aux mesures imaginées par M<sup>me</sup> Christina Kitsos, ce qui équivaut à un prélèvement dans le Fonds Zell pour un but non autorisé.

Malgré ce prélèvement de 960 000 francs, les prestations de la Ville de Genève en faveur des personnes âgées ne sont pas améliorées dans le projet de budget 2021. On peut même considérer que la Ville de Genève s'est désengagée de l'aide aux personnes âgées pour 2021 à concurrence de 960 000 francs. Pour rappel, le Conseil administratif consacre seulement 4 millions de francs à ses actions en faveur des personnes âgées. A titre de comparaison, le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité présidé par M<sup>me</sup> Kitsos s'élève à 290 millions de francs et le budget total de la Ville de Genève à 1 142 500 000 francs. La politique de la Ville de Genève en faveur des personnes âgées est indigne!

Comme évoqué dans mon rapport de minorité, je me réjouis déjà d'entendre M<sup>me</sup> Kitsos nous raconter que le testament a été ressorti des archives et que, en réalité, M<sup>me</sup> Emma Louise Zell avait bien précisé qu'en cas de crise de coronavirus en 2020 sa fortune serait à la libre disposition du Conseil administratif... Quoi qu'il en soit, le règlement d'utilisation du Fonds Zell n'a pas été respecté.

Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre vous invite à annuler l'opération imaginée par le Conseil administratif. Quel que soit le succès de cet amendement, l'Union démocratique du centre se réjouit de tester l'esprit critique de l'autorité de surveillance des communes, le Service des affaires communales (SAFCO), qui devra bien sûr valider ce projet de budget 2021. Or nous savons que c'est M. Thierry Apothéloz qui dirige le SAFCO, et cela n'est pas du tout rassurant... Je rappelle que, comme chez les Romains, le clientélisme, c'est aussi les renvois d'ascenseur entre les magistrats de gauche du Canton et les magistrats de gauche de la Ville. Je m'arrête ici.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Les Verts sont favorables à l'utilisation du Fonds Zell pour financer deux mesures destinées directement aux personnes âgées précarisées. Ces mesures répondent aux volontés de la donatrice et les buts du Fonds Emma Louise Zell sont donc totalement respectés. La première de ces deux mesures est une participation au financement de la Nouvelle Roseraie, maison de vacances gérée par la Ville de Genève et l'Hospice général, qui propose depuis de nombreuses années des vacances à des personnes âgées précarisées et en âge de recevoir la rente AVS. L'autre mesure est une subvention pour diminuer le prix des prestations fournies aux seniors en âge de toucher la rente AVS par la blanchisserie du Pont-d'Arve de la Fondation Trajets. Ces seniors n'ont pas la possibilité de faire leur lessive à domicile. Le but est de leur faciliter la vie en leur fournissant cette prestation à un prix décent.

Enfin, nous nous insurgeons contre les propos totalement injustifiés et diffamatoires de M. Schaller – vous lui transmettez, Madame la présidente. Depuis un certain temps, il n'arrête pas d'accuser le Conseil administratif de détournement de fonds à propos de l'utilisation du Fonds Zell – et cela, même dans les médias.

**M<sup>me</sup> Nadine Béné** (PLR). Nous sommes tous conscients que la situation particulière et extraordinaire de cette année nous a obligés à nous adapter à la crise sanitaire et économique qui s'accroît chaque jour. C'est dans ces moments de crise que les collectivités publiques doivent se poser les bonnes questions, repenser leurs objectifs et faire des choix – eh oui, faire des choix! – pour s'engager sur leurs priorités.

Le Conseil administratif a décidé d'allouer davantage de moyens financiers à l'urgence sociale, action que nous saluons – mais pas à n'importe quel prix. Pour financer ces nouvelles prestations dont le coût se monte à près de 2 millions de francs, soit le nouvel abri de la protection civile (PCi), l'accueil de nuit et l'hébergement d'urgence, ainsi que l'allocation de rentrée scolaire, il utilise le versement de 1 million de francs de l'Association des communes genevoises (ACG) et prélève l'autre million sur le Fonds Zell. La politique du Conseil administratif prouve son incapacité à financer les prestations qu'il souhaite offrir, puisqu'il est obligé de passer par des artifices comptables pour y parvenir – et cela, au détriment des personnes âgées.

En effet, le Conseil administratif a puisé dans le Fonds Emma Louise Zell, afin de libérer de l'argent pour l'urgence sociale à hauteur de 960 000 francs. Manipulation comptable ou utilisation non conforme du Fonds Zell? Telle est la question. Le financement de la maison pour les aînés la Nouvelle Roseraie, pour 640 000 francs, et la subvention pour la Fondation Trajets, pour 320 000 francs, assumés habituellement par la Ville de Genève, ont été transférés sur le Fonds Zell. Le Conseil administratif se permet d'utiliser cet argent pour financer une urgence sociale n'ayant aucun lien avec les personnes âgées. C'est tout simplement priver les aînés de fonds auxquels ils ont droit, surtout dans un contexte où la précarité va toucher tout autant les personnes âgées que les autres.

Pour le Parti libéral-radical, il s'agit d'un non-respect de la donation de M<sup>me</sup> Emma Louise Zell, décédée en 1993, qui a légué sa fortune à la Ville de Genève. Le règlement d'application du Fonds Zell indique qu'il doit financer des prestations destinées aux personnes ayant atteint l'âge d'obtention d'une rente de vieillesse qui se trouvent en situation de précarité sociale ou économique. Utiliser ce fonds à d'autres fins est tout simplement une démarche inacceptable. On ne peut pas manipuler les chiffres selon ses envies, sans respecter les devoirs envers les donateurs et les concitoyens. Est-ce vraiment ainsi que nous souhaitons traiter nos aînés?

Le budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité se monte à près de 300 millions de francs, alors que la part destinée aux personnes âgées n'est que de 4 millions de francs, soit 1,5% du budget total du département. Il est de notre responsabilité d'être à l'écoute des besoins de nos aînés et de pouvoir y répondre. A l'heure où il nous faut faire des choix et couper dans les prestations, les aînés doivent être notre priorité, surtout dans une période où leur vulnérabilité est accrue et la précarité à leur porte. Ce sont eux qui ont travaillé pour notre avenir, et c'est à nous maintenant d'en prendre soin!

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Il me semble que le Parti libéral-radical a souvent soutenu le fait qu'on a de grands donateurs ou de grandes donatrices, et qu'il reconnaît en général que ce que l'on appelle philanthropie est quelque chose de très important et de particulièrement présent à Genève. Je trouve que tenir aujourd'hui ces propos diffamatoires, ce n'est pas faire honneur à tous les partenariats que nous avons avec des personnes qui ont légué leur fortune à la Ville de Genève. (*Commentaire.*) Je fais cette remarque parce que vous insinuez qu'on n'utilise pas correctement l'argent qui a été confié à la Ville!

M. Schaller disait tout à l'heure que j'allais sortir le testament de la donatrice... Eh bien, en effet, j'ai amené le testament de M<sup>me</sup> Emma Louise Zell – mais pas pour vous parler du Covid-19 ni de la grippe espagnole, Mesdames et Messieurs! Ce testament, validé le 14 août 1982, se termine comme suit, je cite: «J'institue pour mon unique héritière la Ville de Genève en faveur de son Service social, et plus particulièrement pour les personnes âgées.» Le Service social et les personnes âgées... Vous comprendrez donc bien, à la lecture de cette phrase tout à fait limpide, que M<sup>me</sup> Emma Louise Zell avait une sensibilité non seulement pour les politiques sociales, mais également pour les personnes âgées.

Ce qui s'est passé ici, en fait, ce n'est pas qu'on a pris directement 1 million de francs sur le Fonds Zell, contrairement à ce qui a été dit. Je suis désolée, mais je suis bien obligée de signaler que ces propos sont mensongers et qu'ils ont un caractère diffamatoire, puisqu'ils sont prononcés publiquement et qu'ils ont aussi été transmis par voie de presse. A un moment donné, on ne peut pas dire n'importe quoi! On ne peut pas insinuer non plus – et encore moins quand on est haut fonctionnaire à l'Etat – que son propre employeur, l'Etat, c'est-à-dire M. Apothéloz, ferait des choses qui ne sont pas orthodoxes.

Mais où trouvez-vous l'audace d'affirmer ce genre de choses? Je ne sais pas. Moi, personnellement, ce n'est pas ma manière de fonctionner. Je dois dire que je suis assez étonnée de ces procédés. Peut-être avez-vous été inspiré par Trump... En tout cas, on le voit ces jours, cela ne le sert pas du tout! Je dirais même que cela le dessert. L'ère Trump, c'est fini – et j'espère qu'elle ne va pas venir s'instaurer en Ville de Genève, cette «nouvelle ère», pour reprendre vos propos de ce

matin qui figuraient d'ailleurs sur une affiche du Parti libéral-radical pendant la campagne pour les élections municipales.

Mais revenons-en à notre propos sur l'urgence sociale. Deux abris PCi seront ouverts jusqu'au mois de mars 2021. Ce que voulait le Conseil administratif, c'était éviter une fermeture à la fin du mois de décembre 2020. Grâce à ce projet de budget, nous y parvenons. Cela représente un montant de 1,7 million de francs. Ensuite, il y a 300 000 francs pour l'Armée du salut. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, l'Armée du salut a investi dans un immeuble appelé le Passage, qui est actuellement en cours de construction et qui devrait ouvrir ses portes au mois de novembre prochain. Il permettra d'assurer un accompagnement social et d'offrir un hébergement aux personnes les plus précarisées de notre ville. Il y a encore 250 000 francs destinés à l'association Aux 6 logis, qui accueille des femmes particulièrement précarisées.

Pour répondre à ces urgences, nous utilisons d'une part le million de francs versé par l'ACG, via la contribution du Fonds intercommunal. D'autre part, le Fonds de bienfaisance nous permet d'allouer 175 000 francs à l'hébergement d'urgence et, comme je l'ai dit avant, 190 000 francs à l'allocation de rentrée scolaire – c'est un point en plus. Le Fonds Zell financera, quant à lui, la Nouvelle Roseraie à hauteur de 640 000 francs et la Fondation Trajets à hauteur de 320 000 francs. Voilà ce que je peux vous dire sur cette question, Mesdames et Messieurs. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement 26 est refusé par 58 non contre 17 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert*

*(Association Pavillon Cayla, page 31, Subventions).*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** L'amendement 27, déposé par le Parti socialiste, demande une augmentation de 20 000 francs correspondant à l'augmentation de la subvention pour l'association Pavillon Cayla. Cette augmentation serait compensée par une diminution équivalente du groupe de comptes 31.

**M. Ahmed Jama** (S). Le Pavillon Cayla est un lieu conçu comme une boîte à outils pour les associations et les habitants du quartier de Saint-Jean et alentours. L'association Pavillon Cayla y développe son projet d'insertion des jeunes en ayant pour objectifs, d'une part, la découverte et le développement de compétences métier et, d'autre part, la mise à disposition d'un lieu d'accueil et de socialisation. Actuellement, l'insertion professionnelle des jeunes devient de plus en plus difficile. Selon les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), environ 8% des 15-29 ans seraient en recherche d'emploi. Pour le Parti socialiste, le soutien à l'insertion socioprofessionnelle est une priorité, c'est pourquoi nous soutenons l'augmentation de cette subvention et demandons au plénum d'accepter notre amendement.

*Mis aux voix, l'amendement 27 est refusé par 38 non contre 36 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 18, Service 5008, Service de la jeunesse,*

*politique publique 34, Sports et loisirs,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert*

*(La ville est à vous, page 32, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 28, déposé par l'Union démocratique du centre, demande une diminution de 100 000 francs de la subvention pour l'événement annuel La ville est à vous. Je donne la parole à qui la veut... (*Discussions sur les bancs de l'Union démocratique du centre.*) L'Union démocratique du centre étant apparemment en caucus, personne ne prend la parole... Je fais donc voter cet amendement 28. (*M. Ivanov demande la parole.*) Il faut se réveiller!

**M. Christo Ivanov** (UDC). Veuillez m'excuser, Madame la présidente, j'étais en conversation avec notre magistrate en charge des sports à propos d'un problème récurrent.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, La ville est à vous, ce sont des fêtes de rue dans différents quartiers de Genève avec vide-greniers, concerts et nombreuses animations proposées par les habitants. Tout le monde peut y participer. Il y a dix comités organisateurs au niveau de la Ville de Genève.

Pour les vide-greniers, la location de la place est de 50 francs par jour. Au départ, les places étaient prévues et destinées aux communiers des quartiers et non

aux habitants d'autres communes, d'autres cantons ou de l'étranger. Malheureusement, un véritable système de sous-location des places a été instauré. Il s'agit d'un détournement du but initial des vide-greniers, qui est de profiter aux habitantes et aux habitants du quartier concerné. De plus, des pseudo-commerçants venus de l'extérieur vendent du neuf, ce qui est purement et simplement interdit par le règlement. C'est inadmissible!

Sans parler du fait que beaucoup d'événements seront par ailleurs supprimés à cause de la pandémie de Covid-19... Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre demande une diminution de 100 000 francs de la subvention destinée à La ville est à vous. On a vu bien des fêtes de rue supprimées, maintenant, à commencer par celle du quartier des Pâquis. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je répète que l'Union démocratique du centre vous demande de bien vouloir accepter son amendement.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Le Parti libéral-radical soutiendra cet amendement pour une diminution de 100 000 francs de la subvention destinée à La ville est à vous. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'en cette année 2020 La ville est à vous n'a pas pu avoir lieu – comme beaucoup d'autres manifestations, malheureusement – à cause du coronavirus. Au Parti libéral-radical, nous pensons qu'il ne faut pas être trop optimistes sur ce point car, même si un vaccin arrive, nous aurons sûrement un peu de troisième vague et cela nous étonnerait énormément qu'on puisse organiser cette manifestation avant le mois de septembre, au mieux – si on arrive à le faire en 2021! Il faut bien se rendre compte que cette pandémie n'est pas finie. Quand on voit certaines personnes qui ne sont même pas fichues de mettre leur masque correctement, de se désinfecter les mains et de respecter les gestes barrières, on se rend compte qu'on ne va pas s'en sortir comme ça! Alors s'il vous plaît, soyons un tout petit peu courageux et reconnaissons que nous n'en sommes pas encore sortis. Pour ces raisons, nous soutiendrons cet amendement pour diminuer de 100 000 francs la subvention destinée à La ville est à vous. Je pense qu'on en reparlera à la fin de l'année prochaine, car il y a neuf chances sur dix qu'on ait eu raison...

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je vous l'accorde, on est dans une période particulière à cause du Covid-19. Mais sachez que nous sommes en train de réadapter nos prestations pour que des animations puissent quand même avoir lieu dans l'espace public, malgré la pandémie. Nous travaillons donc à une nouvelle version de La ville est à vous pour le début de l'année 2021. Par la suite, à partir de l'été prochain, je l'espère, on pourra véritablement reprendre les animations telles qu'elles sont conçues habituellement.

Pour ma part, je considère qu'il est important de maintenir la subvention destinée à La ville est à vous. Elle concerne quand même 15 quartiers, environ 700 bénévoles y participent dont 123 jeunes – il y a beaucoup de jeunes, parce que La ville est à vous collabore avec les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs, mais aussi avec l'association la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA). Je ne sais pas si vous connaissez BAB-VIA, qui travaille également avec les milieux culturels pour l'insertion des jeunes. Bien qu'on soit en période de Covid-19, je pense qu'il est très important de pouvoir quand même prévoir des animations dans l'espace public. Et je peux vous garantir que nous respecterons les mesures sanitaires, Mesdames et Messieurs!

*Mis aux voix, l'amendement 28 est refusé par 55 non contre 18 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Nous avons terminé l'étude du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous passons maintenant au Secrétariat général. Je donne la parole, s'ils la souhaitent, à M. Omar Azzabi, président de la commission des finances, à la rapporteuse de majorité ainsi qu'au rapporteur et à la rapporteuse de minorité. (*La parole n'est pas demandée.*) Personne ne veut s'exprimer, nous passons donc au vote des amendements.

*Secrétariat général.*

*Page 19, Service A004, Relations extérieures,  
politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert  
(Geneva Cities Hub, page 33, Subventions).*

**La présidente.** L'amendement 29, déposé par l'Union démocratique du centre, demande la suppression de la subvention de 100 000 francs à Geneva Cities Hub.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez tous l'Union des villes genevoises (UVG), un groupement créé par les magistrats roses et Verts des villes genevoises pour saboter le travail de l'ACG, ou encore pour se liguer contre les autorités cantonales. Vous connaissez aussi l'Union des villes suisses (UVS), un autre groupement créé par les magistrats roses et Verts des villes suisses afin de court-circuiter le

bon fonctionnement des autorités fédérales et passer par-dessus nos institutions démocratiques.

Et voici maintenant le Geneva Cities Hub, une institution récemment imaginée par une poignée de politiciens de gauche pour organiser au niveau international la division entre les villes et les campagnes et pour soutenir, en fin de compte, une idée totalement nuisible selon laquelle les villes devraient se désolidariser de l'arrière-pays et ne pas respecter les institutions de leur pays respectif. Cette idée est en complète contradiction avec les institutions démocratiques et fédérales que nous connaissons en Suisse, avec notre système connu et reconnu qui a permis, tout au long de l'histoire suisse, de réconcilier les campagnes et les villes, puis les protestants et les catholiques, et enfin les Romands et les Suisses allemands.

Vous l'avez compris, Geneva Cities Hub, malgré sa dénomination en anglais, n'a absolument rien à voir avec les institutions internationales qui font le succès de Genève, celles qui ont pour objectif de rapprocher les peuples. C'est juste une organisation imaginée par quelques individus qui, à l'évidence, n'ont pas la culture de nos institutions politiques suisses. Pour la petite histoire, c'est une syndicaliste, sauf erreur, que M. Sami Kanaan a nommée pour diriger cette association. L'Union démocratique du centre demande de supprimer la subvention destinée à Geneva Cities Hub afin de mettre un terme à cette expérience.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). J'avoue que cette Geneva Cities Hub a excité la plus grande curiosité au sein du Parti libéral-radical. C'est un nouveau bébé du Conseil administratif, plus précisément une création de M. Kanaan au doux nom de *hub*, quelque chose que nous ne connaissons pas jusque-là, à consonance pour le moins non helvétique... internationale, si vous le voulez, anglaise peut-être... Nous nous sommes penchés sur le sens de ce nouveau nom. Pour tenter de comprendre, nous nous sommes référés à une étude menée par l'École polytechnique fédérale de Lausanne et relayée dans les *Cahiers du développement urbain durable*, où ses auteurs tentent de nous expliquer ce que sont des *hubs* – je ne sais pas quelle est la prononciation juste. On nous parle de *hubs* de vie... J'ai envie de dire: soit on utilise un terme anglais et ce sont des *live hubs* ou bien... Je ne sais pas.

Nous avons cherché à comprendre ce que ça pouvait être, et nous avons trouvé cette phrase éclairante selon laquelle un *hub* est en fait un défi: celui de «passer d'une logique du temps-distance à une logique du temps-substance». Bravo à ceux qui ont compris... Là, je dois avouer que mes collègues et moi-même

sommes durablement restés dans une sorte de perplexité qui nous a poussés à poursuivre nos recherches et à continuer la lecture de ce précieux document. On nous y explique que les chercheurs veulent lutter contre des agglomérations urbaines où il y aurait, je cite, «des lieux de tendance centrifuge plus que centripète plus ou moins vides d'interactions», «des lieux génériques dont la singularité semble peu évidente, renvoyant à la notion de non-lieu». Je ne sais pas si, tout comme moi, vous n'avez pas eu la chance de comprendre cette phrase remarquablement scientifique, Mesdames et Messieurs...

J'ai poursuivi plus loin ma lecture et j'ai appris que, si l'on a plus ou moins compris cette phrase que je viens de vous lire et qu'on est contre ce qu'elle dit, il semblerait en fait qu'on soit pour «faire de l'espace public urbain des lieux où se cumulent les avantages de la densité de l'information, de la diversité des populations et des fonctions, de la sérendipité multisensorielle, qui sont toutes des caractéristiques premières de l'espace public urbain identifiées déjà par Ulf Hannerz dans son ouvrage *Explorer la ville*.» Voilà, je vous avoue que je ne peux pas vous en dire davantage à ce sujet, car je me suis arrêtée là.

Le Parti libéral-radical ne doute pas un instant que ces explications universitaires et scientifiques aient pu séduire l'esprit tout aussi scientifique de M. Kanaan, mais nous restons toutefois un peu perplexes, à notre niveau de Conseil municipal, sur la capacité de ces scientifiques à quitter le verbiage intellectuel pour entrer sur le terrain du concret.

Car de quoi s'agit-il, au juste? Nous nous sommes penchés sur le site internet de ce Geneva Cities Hub et sur son programme. Finalement, si cette entité nous demande une subvention – qui n'est, quant à elle, pas virtuelle – il faudrait quand même savoir où elle va et à qui elle s'adresse. Je vous lis ce que j'ai lu, Mesdames et Messieurs: «Le Geneva Cities Hub vise à jouer un rôle de facilitateur entre des villes du monde entier...» – du monde entier! Attention, il ne s'agit pas seulement de la Suisse, mais du monde entier! Je continue: «... les réseaux de villes et les entités de la gouvernance mondiales présentes à Genève...» – juste ça! «... il reliera les autorités locales du monde à la Genève internationale» – rien que ça! – «soit un réseau unique» – unique! – «d'organisations internationales, missions diplomatiques, organisations non gouvernementales (ONG), acteurs académiques et hautes écoles...». Je pense qu'ils ont dû oublier un certain nombre d'acteurs impliqués, vu le niveau où ça se profile!

Franchement, on se demande: 100 000 francs pour tout ça? Nous ne sommes pas certains d'avoir tout à fait bien compris. Cela plane haut, très haut... Et on ne sait pas à quel moment ça touche le sol. En tout cas, tout cela a l'air de se passer à la villa Rigot. Face à ces envolées futuristes entre initiés, je dois dire que nous regrettons, au Parti libéral-radical – un parti qui réfléchit, pourtant – de ne pas avoir bénéficié d'une initiation donnée par le président actuel de ce vaste cercle virtuel, M<sup>e</sup> Kanaan... et de ne pas avoir reçu d'explications sur les projets que

recouvre la subvention annuelle à laquelle il nous confronte ce soir. Nous constatons en particulier que nous n'avons été ni informés, ni initiés, ni consultés sur le budget du Geneva Cities Hub. En conclusion, nous avons envie de dire que la phrase «penser global, agir local» que nous entendons très souvent, dans cette enceinte, devient ici «dépenser global, sans consultation locale».

*Une voix.* Bravo! (*Applaudissements.*)

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.* Nous ne sommes pas dupes: il semble clairement que la volonté sous-jacente, dans ce type de projet visant à regrouper les villes pour former un nouvel échelon institutionnel en plus des échelons normaux que sont la commune et les Cantons, n'est en fait que la poursuite d'un objectif politique. En effet, les villes sont de gauche, les campagnes sont plutôt de droite, c'est connu. A travers ce charabia compliqué et fumeux, nous ne décelons qu'un seul but: celui de noyer le poisson.

Tout comme l'Union démocratique du centre, nous sommes surpris également qu'un projet de réseautage du style Smart City sépare les campagnes des villes, alors que les campagnes auraient justement besoin d'être liées aux villes pour ne pas être écartées du reste du monde. En termes de cohésion sociale, c'est navrant et c'est totalement aberrant!

Par conséquent, avant de comprendre à quelle sauce dite *hub* notre municipalité sera soit noyée soit mangée, le Parti libéral-radical refusera toute augmentation de flou virtuel et global et suivra les doutes de l'Union démocratique du centre. En effet, en ces temps difficiles, le Parti libéral-radical a décidé d'agir, de penser et de dépenser résolument local. (*Applaudissements.*)

*Des voix.* Bravo!

**M. Omar Azzabi** (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipales, voilà ce soir un parfait exemple des visions diamétralement opposées de la droite et de la gauche en ce qui concerne l'importance de la Genève internationale, les violations des droits humains et la voix des plus faibles sur cette planète. Comme on le verra avec le prochain amendement sur la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, quand il s'agit de répondre à la diplomatie scientifique à la sauce Nestlé, là, il n'y a pas de problème pour la droite, on peut donner 100 000 francs... Mais quand il s'agit de donner la parole à des villes pour dénoncer les violations des droits humains et l'hégémonie des capitales sur les campagnes et les villes, là, évidemment, il n'y a plus personne...

Geneva Cities Hub est une association de droit suisse qui vise à jouer un rôle de facilitateur entre les villes du monde entier, les réseaux des villes et les entités de gouvernance mondiale sises à Genève. L'objectif est de renforcer la place des villes au sein de la Genève internationale, car elles ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion des défis globaux. C'est un *hub* qui entre dans la droite ligne des forums de discussion de la Genève internationale, puisqu'il permet aux villes et aux réseaux de villes, souvent tributaires des décisions de leur pays, de faire entendre leur voix.

Geneva Cities Hub vient aussi parachèvement le dernier programme de mairie de M. Sami Kanaan, qui a consacré beaucoup d'efforts à tout un travail de lobbying et de visites afin que notre ville puisse offrir ses bons offices pour la création de ce relais international fédérant et portant les voix des villes de la planète. On l'a vu à de nombreuses reprises dans notre propre pays, depuis le début la crise: nombreuses sont les fois où le Conseil administratif a pris position publiquement pour dénoncer certaines décisions du Conseil fédéral, que ce soit en matière de culture, de baux et loyers commerciaux ou encore de législation liée au Covid-19.

Les 100 000 francs destinés à ce forum international innovant répondent à l'objectif du Conseil administratif en matière de solidarité internationale. Je rappelle que le taux de participation en matière de solidarité internationale tel que défini par le Club de Rome est fixé à 0,7% du produit national brut des Etats et des villes. A l'heure où les fonds dédiés à la solidarité internationale fondent comme peau de chagrin, à l'heure où certains dirigeants de la planète remettent constamment en cause le droit international et la gouvernance équilibrée établie par les Nations unies, il est fondamental de pouvoir offrir un service à l'ensemble des villes de la planète, afin qu'elles puissent se défendre.

Nous notons aussi que cette initiative répond à une très forte demande émanant des acteurs de la Genève internationale: organisations internationales, ONG, Université, voire certaines missions diplomatiques. Si le Canton et la Confédération ont également décidé de porter et de financer ce projet, c'est bien qu'ils y trouvent une légitimité en matière de coopération internationale.

Enfin, je terminerai en rappelant qu'aujourd'hui les témoignages concernant le changement climatique viennent bien des villes et des campagnes. Certains ici aimeraient les opposer, alors qu'en fait elles subissent les mêmes conséquences des décisions prises par les capitales. Donnons sa chance à ce forum international de discussion novateur et montrons-nous solidaires de l'ensemble des villes de notre planète, qui partagent sans aucun doute les doléances que nous exprimons ici en Ville de Genève. Pour ces raisons, les Verts et les Vertes vous invitent évidemment à soutenir le Geneva Cities Hub en refusant l'amendement de l'Union démocratique du centre.

**M. Sami Kanaan, maire.** Je dois dire que je suis assez surpris par les interventions du Parti libéral-radical. Quant à l'Union démocratique du centre, elle ne me surprend plus du tout, ce soir – en particulier M. Schaller! Je rejoins ce qu'a dit M<sup>me</sup> Kitsos tout à l'heure: la tactique de Trump, qui consiste à répéter des choses mensongères tellement souvent qu'on espère qu'elles deviendront vraies, c'est fini!

Je donnerai tout d'abord quelques informations. Vous les connaissez, Monsieur Schaller, mais vous faites exprès de dire des contrevérités. Je m'adresserai donc plutôt à nos auditrices et à nos auditeurs. L'UVS est présidée par un conseiller national du Parti libéral-radical: le maire de Soleure, Kurt Fluri. Il est vrai que vous êtes un ancien libéral-radical qui a trahi ses origines, Monsieur Schaller, cela ne vous fait donc ni chaud ni froid... La composition partisane du comité de l'UVS est très équilibrée, puisqu'il y a effectivement quelques socialistes et quelques Verts, comme ma collègue de Zurich, mon collègue de Lausanne et moi-même. Il y a même un collègue de l'Union démocratique du centre, fort appréciable d'ailleurs: le maire de Thoune, ville où j'ai passé une partie de mon enfance.

Monsieur Schaller, il y a quelque chose qui vous échappe complètement. Je me demande parfois ce que vous faites au Conseil municipal de la Ville de Genève, tellement vous méprisez la réalité urbaine. Vous ne voyez pas que ce sont des élus de gauche et de droite qui ont en commun un réel intérêt, un réel engagement en matière de réalité urbaine – avec évidemment des variantes dans leurs positions politiques, c'est normal, ainsi le veut notre démocratie.

Il ne s'agit en aucun cas d'opposer les villes à la campagne, mais de rappeler que 80% de la population suisse vit dans des villes et des agglomérations et que c'est dans les villes et les agglomérations que la plus grande partie de notre richesse collective culturelle, sociale, économique ou autre est créée. C'est aussi là qu'on trouve la plus grande diversité de population. Ce sont donc les villes qui portent une bonne partie du pays, même si c'est un fait largement méprisé, étant donné que l'histoire suisse est basée sur les cantons. L'UVS fait entendre sa voix en tant que lobby des villes. Pour ne rien vous cacher, Mesdames et Messieurs, je la trouve parfois bien trop sage – mais c'est normal, c'est une organisation suisse, elle est donc souvent dans la nuance et la modération.

Quant à la Genève internationale, c'est là où le Parti libéral-radical me surprend, car le principal financeur du Geneva Cities Hub est le Département fédéral des affaires étrangères qui, à ma connaissance, est dirigé par un certain Ignazio Cassis, élu du Parti libéral-radical. C'est un projet cofinancé par la Confédération et par le Canton, où les dossiers de la Genève internationale sont maintenant confiés à une certaine Nathalie Fontanet. Or je crois qu'elle est également au Parti libéral-radical... Enfin, peut-être que le groupe libéral-radical de la Ville est tellement coupé du Parti libéral-radical cantonal qu'il en oublie ses références...

Le Geneva Cities Hub est un projet fondamental pour la Genève internationale, Mesdames et Messieurs. Le mérite de la Genève internationale – mais aussi l'énorme défi, car rien n'est acquis – est d'être toujours complète au niveau de ses composantes. C'est ce qui fait sa force, et c'est comme une mosaïque: une mosaïque, c'est beau, mais c'est fragile. Il faut toujours veiller à ce que toutes ses particularités et sa diversité soient défendues et puissent évoluer avec le temps. Il y a trente ans, ce sont les organisations non gouvernementales (ONG) qui faisaient figure de nouveaux venus; aujourd'hui, ce sont les enjeux urbains.

Tous les spécialistes du monde entier, quels que soient leur couleur politique et leur métier, reconnaissent que l'avenir de cette planète passe par la maîtrise des enjeux dans les villes. Il est vrai qu'en Suisse on est privilégiés: notre plus grande ville est Zurich, avec 300 000 habitants, et Genève en a 200 000. Face aux mégapoles de 20 millions d'habitants, cela paraît ridicule! Mais nous avons toutes et tous en commun ce défi de vouloir que les villes restent humaines et soient capables d'absorber toute cette population. Je me rappelle avoir entendu mon collègue de Johannesburg, en Afrique du Sud, dire une fois que son défi à lui était qu'il y avait chaque mois – chaque mois, Mesdames et Messieurs! – 10 000 personnes qui arrivaient dans sa ville pour chercher un emploi et un logement. C'est une réalité de notre planète: face au changement climatique, aux enjeux migratoires, au besoin de cohésion sociale, il nous faut thématiser les enjeux urbains.

Les premiers contacts de ce type ont eu lieu au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU) à New York. Je n'ai rien contre New York mais, très honnêtement, je préfère que ce genre de contacts aient lieu à Genève, car c'est à Genève que se déroule la plus grande partie de l'activité internationale: nous avons les agences spécialisées, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Union internationale des communications (UIT), etc.

C'est pour cela que la Confédération et le Canton, avec la Ville de Genève, ont estimé qu'il était indispensable de créer un point de contact. Ce n'est pas un lobby en tant que tel, mais une plateforme de débat et d'échanges autour des enjeux urbains en général. La meilleure manière de les intégrer à la Genève internationale est de mettre en réseau les gens qui s'en occupent non seulement à Genève, mais aussi au niveau international, que ce soient des agences spécialisées ou des réseaux de villes. D'ailleurs, grâce à la création du Geneva Cities Hub, l'une des grandes agences de l'ONU qui avait fermé son bureau de Genève, ONU-Habitat, l'a rouvert – en lien avec le Geneva Cities Hub, justement.

C'est donc un vrai projet qui s'inscrit dans la stratégie de la Genève internationale et qui puise son financement fédéral dans le crédit-cadre voté à la

quasi-unanimité des Chambres fédérales – y compris par le Parti libéral-radical et par une partie de l'Union démocratique du centre. C'est pour cela que je crois que les deux groupes municipaux de ces partis ont complètement loupé le coche, et j'en suis désolé pour eux. Mais le Geneva Cities Hub mérite vraiment notre soutien.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Je crois qu'on ne se comprend décidément pas! Chacun veut rendre l'autre attentif au coche qu'il semble vouloir attraper ou risquer de louper... Sincèrement, qu'on voie ça sous l'angle d'une espèce de discrimination des villes envers les campagnes, des jeunes envers les vieux ou du virtuel face au réel, on est confrontés à toutes sortes de problématiques. Vous n'avez d'ailleurs répondu à aucune de nos inquiétudes, Monsieur le maire – ni à celles de l'Union démocratique du centre, ni à celles du Parti libéral-radical. Nous vous faisons part de ce que nous avons compris à partir des informations que vous nous donnez sur ce projet.

D'abord, vous n'avez pas communiqué, c'est la première chose que nous vous reprochons. J'insiste: à aucun moment vous n'avez communiqué sur ce Geneva Cities Hub qui, d'après ce qu'on peut lire sur son site internet, est né au printemps dernier. Sa création n'a passé ni devant notre parlement ni en commission, vous ne nous avez jamais dit ce que vous vouliez faire ou ne pas faire avec cet outil. On apprend de vous ce soir, par des phrases à peu près aussi obscures que celles que j'ai lues sur les sites internet et dans les différentes études universitaires consultées, qu'il s'agit d'un truc majeur qui plane loin internationalement et même sur toute la planète... Peut-être, mais vous pensez bien que nous, en tant que conseillers municipaux, dans cette salle ce soir, nous ne votons pas des subventions virtuelles pour de projets virtuels qui planent quelque part comme des espèces de zombies au-dessus de notre municipalité! Nous parlons de projets concrets qui nous concernent concrètement.

Hier soir, au moment de préparer cette intervention, j'étais entourée de jeunes: des informaticiens, des personnes tournées vers l'avenir. C'est une génération que vous ne vous imaginez peut-être pas vouloir soutenir le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre... mais les jeunes existent aussi chez nous, et je leur ai causé! Ils m'ont demandé: «Mais ils veulent faire quoi, avec cet argent? On parle de quoi?» S'il était question de concepts du genre «smart city», ce serait déjà un tout petit peu plus précis, n'est-ce pas?

Mais ces projets où les technologies contemporaines et futuristes doivent permettre aux gens de se relier plus qu'autrefois demandent des moyens énormes, vous devez le savoir, Monsieur le maire. Si vous voulez faire plus pour faire évoluer des liens à l'échelle internationale, il faudra, par hypothèse,

vous mettre à la 5G... Or je sais que tout le monde n'y adhère pas, dans cette enceinte. Il faudrait dépenser trois fois plus et avoir trois fois plus de moyens! Les avez-vous, ces moyens? Ces *hubs*, comme vous les appelez – ce terme désigne des regroupements, il s'agit en fait d'une sorte de clusters, au sens positif du terme – doivent permettre des synergies visant à économiser de l'argent et des moyens. Or, ici, vous nous demandez de dépenser pour économiser...

Non, sincèrement, je crois que la première chose qu'on doit vous dire est que cette subvention que vous avez inscrite dans notre budget – de manière totalement spontanée, d'ailleurs – n'a pas été expliquée ni étudiée. Vous devez comprendre que la première chose à faire en matière de démocratie, dans un parlement, est de présenter ses projets et de les expliquer. Ce peut être complexe, nous sommes prêts à étudier des objets compliqués, mais nous avons besoin de savoir et de comprendre avant de pouvoir voter quoi que ce soit. Telle est la raison principale pour laquelle nous maintiendrons notre refus de subventionner le Geneva Cities Hub. (*Applaudissements.*)

**M. Sami Kanaan, maire.** Je reprends la parole juste pour signaler à M<sup>me</sup> Kraft-Babel qu'elle a la mémoire courte, car cette subvention pour le Geneva Cities Hub avait déjà été introduite dans le budget 2020, elle a donc été expliquée dans le cadre du projet de budget 2020. Certes, je reconnais que l'examen des comptes 2020 a été quelque peu abrégé par la crise du Covid-19, comme je l'ai expliqué en commission des finances lors de l'examen du projet de budget 2021. Par ailleurs, je ferai volontiers une présentation du Geneva Cities Hub en commission dès que possible, car c'est un projet passionnant. Malheureusement, à cause du Covid-19, son début effectif n'a eu lieu qu'en septembre dernier.

*Mis aux voix, l'amendement 29 est refusé par 42 non contre 27 oui (6 abs-tentions).*

*Secrétariat général.*

*Page 19, Service A004, Relations extérieures,  
politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fondation Geneva Science and  
Diplomacy Anticipator, page 33, Subventions).*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**Le président.** L'amendement 30 émane du Conseil administratif. Il demande une augmentation de 25 000 francs de la subvention pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, diminuée d'autant entre le projet de budget 2021 déposé par le Conseil administratif et sa version amendée; il s'agit donc de rétablir le montant prévu dans le projet de budget initial. Cette augmentation serait compensée par une diminution équivalente du groupe de comptes 31.

**M. Sami Kanaan, maire.** Il s'agit donc d'un amendement du Conseil administratif. Lors du débat en commission des finances sur les compensations à trouver, ces 25 000 francs ont été retirés à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator pour être alloués au Théâtre de l'Usine – ce qui, en soi, est réjouissant, vu les besoins de ce théâtre. Dans ce cas, je comprends tout à fait le transfert opéré, puisque je suis en charge du département de la culture et de la transition numérique.

Cependant, Mesdames et Messieurs, au vu des accords passés par la Ville dans le cadre de la Genève internationale, le Conseil administratif vous propose de rétablir la subvention initiale de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator telle qu'elle avait été convenue avec l'ensemble des partenaires. Je ne serai pas très long, mais je voulais intervenir là-dessus car je sais que c'est un sujet qui crée quelques crispations.

En effet, très objectivement, on a pu être sceptiques – et je l'ai aussi été – sur le démarrage de ce projet, que ce soit en raison des personnalités qui y ont été associées par la Confédération ou d'un manque de communication et de lien avec la société civile. Je dois toutefois vous dire, Mesdames et Messieurs, que j'ai eu l'occasion de me pencher sur le fonctionnement de cette fondation depuis le mois de juin dernier car, dans le cadre de la répartition des dossiers transversaux du Conseil administratif, j'ai été chargé du suivi des dossiers de la Genève internationale.

J'ai discuté de manière approfondie de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator avec le conseiller fédéral Ignazio Cassis et ma collègue en charge des dossiers de la Genève internationale au Canton, Nathalie Fontanet. Nous avons conjointement fait état de toute une série de remarques – sur ce point, notre position était tout à fait homogène – à l'égard du conseil de la fondation, qui les a entendues et a pris des mesures pour corriger ces erreurs de jeunesse.

Il faut aussi se rendre compte de ce que c'est que ce projet. La mission confiée à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator émane, à l'origine, d'un groupe de réflexion sur l'avenir de la Genève internationale qui s'appelait Genève +. C'était à l'époque du prédécesseur de M. Cassis, M. Burkhalter. L'objectif de Genève + était d'identifier les défis principaux de la Genève internationale à moyen et long terme et de proposer des idées ou des mesures permettant de soutenir son évolution.

La conclusion principale – parmi d'autres – de Genève + a été la suivante: pour que la Genève internationale reste ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un lieu vraiment unique, exceptionnel et reconnu dans le monde entier pour son travail prospectif et constructif sur les défis de l'humanité, elle ne doit pas s'occuper seulement des problèmes – déjà très lourds – auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de droits humains, de santé, de climat et autres. Elle doit aussi anticiper les problèmes de demain qui, malheureusement, vu l'accélération technologique actuelle, se profilent déjà pour un avenir proche, notamment en matière de réalité virtuelle, d'être humain augmenté, d'intelligence artificielle, d'ingénierie climatique, etc. Le défi lié à ces problématiques est très complexe, Mesdames et Messieurs, mais il faut aller vite.

On a donc demandé à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator d'anticiper, avec un conseil d'administration formé de spécialistes de haut niveau et du monde entier. Cela positionne nettement Genève à une place très importante en matière de leadership dans ces domaines. Mais le conseil d'administration de cette fondation a aussi compris qu'il fallait absolument atterrir quelque part et rendre ce projet plus accessible au commun des mortels – dont je fais partie comme vous, Mesdames et Messieurs. Il ne faut pas donner l'impression d'une boîte noire inaccessible et incompréhensible, car cela nourrit l'incompréhension et les malentendus.

On avait donné trois ans à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator pour produire ses premiers résultats; elle est à mi-chemin, une année et demie après sa création. Le soutien à cette entité fait partie des projets stratégiques de la Genève internationale, il y a un accord à peu près général là-dessus. Je dois relever ici que la collaboration entre les trois niveaux institutionnels impliqués – la Confédération, le Canton et la Ville de Genève – se

déroule actuellement très bien. Par conséquent, le Conseil administratif estime qu'il est justifié de rétablir la subvention initiale destinée à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator et il remercie le Conseil municipal de voter les 25 000 francs proposés dans cet amendement.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

*Mis aux voix, l'amendement 30 est refusé par 34 non contre 33 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, nous sommes arrivés au terme du deuxième débat sur le projet de budget 2021. J'invite les groupes qui ne l'auraient pas encore fait à déposer leurs amendements en vue du troisième débat dans un temps record, à savoir au cours de ces prochaines minutes, afin de ne pas perdre trop de temps.

Ce soir, nous avons beaucoup parlé de musique, parce que la musique adoucit les mœurs... Pendant que notre cher représentant de la Direction financière de la Ville de Genève, M. Samuel Blanchot, nous amène les documents pour le vote des délibérations en deuxième débat, voici une petite dédicace... *(La présidente fait jouer I'm still standing d'Elton John sur son téléphone.)* C'est vraiment pourri comme son, j'en suis navrée, mais je lui avais promis de faire ça en musique! Merci beaucoup, Monsieur Blanchot!

A présent, Mesdames et Messieurs, je vous donne lecture des délibérations du deuxième débat avant de les soumettre à votre vote. *(La présidente lit les délibérations.)*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 50 oui contre 19 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 55 oui contre 19 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 55 oui contre 19 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

### DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

#### **Délibération I. – Centimes additionnels**

*Article premier.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2021, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,49.

*Art. 2.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2021.

### DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération II. – Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. – Budget de fonctionnement*

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à .....	1 241 960 435
sous déduction des imputations internes de .....	-22 383 776
soit un total des charges nettes de .....	1 219 576 659
et les revenus à .....	1 202 587 640
sous déduction des imputations internes de .....	-22 383 776
soit un total des revenus nets de .....	1 180 203 864

L'excédent de charges présumé s'élève à 39 372 795 francs.

Il se décompose de la manière suivante

Résultat opérationnel .....	- 39 372 795
Résultat extraordinaire .....	0

*Art. 2. – Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses .....	130 000 000
recettes .....	0
investissements nets .....	130 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses .....	50 000 000
recettes .....	0
investissements nets .....	50 000 000
c) total	
dépenses .....	180 000 000
recettes .....	0
investissements nets .....	180 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

*Art. 3. – Mode de financement*

Fr.

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

investissements nets PA .....		130 000 000
amortissements et dépréciations .....	88 061 317	
attributions aux fonds (-) prélèvements .....	<u>-2 321 540</u>	
excédent de charges de fonctionnement.....	<u>-39 372 795</u>	
autofinancement .....		46 366 982
insuffisance de financement .....		83 633 018

*Art. 4. – Compte de variation de la fortune*

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 39 372 795 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

**DÉLIBÉRATION III****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

**Délibération III. – Emprunts**

*Article premier.* – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2021 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 83 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 50 000 000 de francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2021, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, le troisième débat est obligatoire sur le budget. Comme nous sommes quasiment à bout touchant, je vous laisse souffler pendant quelques minutes puis nous enchaînerons directement avec le troisième débat, afin de ne pas perdre trop de temps.

## **5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **6. Interpellations.**

Néant.

## **7. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 22 h 25.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4536
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4536
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4536
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2021 (PR-1415 A/B/C). Suite du deuxième débat . . . . .	4537
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4573
6. Interpellations . . . . .	4573
7. Questions écrites . . . . .	4573

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*